Communiqué de Presse



Grippe aviaire

Les caisses de MSA mobilisées pour soutenir les éleveurs, salariés et leurs familles

Bobigny, le 6 avril 2022

La MSA apporte tout son soutien aux éleveurs avicoles et à leur famille touchés de plein fouet par la grippe aviaire qui sévit dans l'ouest et sud-ouest de la France.

Les élus et les personnels des caisses concernées sont mobilisés au quotidien pour accompagner et suivre l'ensemble des exploitants et salariés en difficulté.

Un accompagnement économique pour tous les éleveurs impactés

Les caisses de MSA mettent en place des prises en charge des cotisations. A cet effet, une enveloppe financière nationale de 7 millions d'euros a été débloquée, pour soutenir les éleveurs dans les départements touchés par les foyers d'infection.

Un accompagnement de proximité par les élus et les services de la MSA

Les équipes MSA et les délégués élus sont fortement mobilisés pour mettre en place les dispositifs d'accompagnement et de soutien aux filières avicoles.

Les travailleurs sociaux réalisent des démarches proactives, en lien avec les services vétérinaires départementaux, auprès des adhérents ayant subi un abattage de leurs volailles.

Les élus rencontrent les exploitants et salariés en difficulté et relaient leurs situations individuelles auprès des services sociaux de la MSA.

Ainsi, toutes les personnes signalées auprès des services sociaux ou de santé-sécurité au travail font l'objet d'un accompagnement adapté à leurs besoins.

A l'écoute des inquiétudes des professionnels en difficulté

La MSA attache une importance particulière à ce que chaque professionnel agricole puisse trouver une réponse à ses questions et à ses inquiétudes, qu'elles soient matérielles, sociales, médicales, psychologiques ou financières.

Les caisses organisent des réunions d'échange entre les éleveurs et les travailleurs sociaux et infirmiers de la MSA, contactent par téléphone leurs adhérents susceptibles d'être touchés par la crise et ont mis en place des numéros uniques qui permettent aux éleveurs et salariés de contacter un interlocuteur de la MSA qui pourra répondre directement ou orienter l'appel vers le service le plus compétent.

- MSA Loire-Atlantique Vendée. Pour la Loire-Atlantique: 02 51 36 89 07. Pour la Vendée: 02 40 41 39 68
- MSA Maine-et-Loire: 02 41 31 75 52
- MSA Poitou: 05 49 06 30 72
- MSA Midi-Pyrénées Sud : 06 35 18 59 01 ou 06 84 78 98 42
- MSA Sud Aquitaine : 05 59 80 64 84

Ils peuvent aussi contacter directement le service d'écoute Agri'écoute disponible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 au **09 69 39 29 19**.